



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC

# Réponses aux questions clés de la politique de développement



---

## Table des matières

Qu'est-ce que la coopération au développement ? À quels principes obéit-elle ?	3
Dans quels pays travaille la DDC ?	3
Pourquoi la Suisse pratique-t-elle la coopération au développement ? Quels avantages peut-elle en retirer ?	3
Comment la Direction du développement et de la coopération est-elle organisée ?	3
Quelles sont en Suisse les institutions chargées de la mise en œuvre de la coopération au développement ?	4
Qu'entend-on par « pays prioritaires » de la coopération au développement ?	4
Qu'entend-on par « programmes spéciaux » ?	4
À quoi ressemblerait le monde sans la coopération au développement ?	4
De quoi l'aide publique au développement se compose-t-elle, et de combien de moyens dispose-t-elle ?	4
Le Parlement a décidé de relever à 0,5 % du revenu national brut (RNB) les fonds affectés à la coopération au développement. À quoi seront utilisés ces fonds supplémentaires ?	5
Que fait le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) pour la coopération au développement ?	6
Selon quels critères la Suisse sélectionne-t-elle les pays partenaires ? Pourquoi agit-elle dans des pays aussi nombreux ?	6
Pourquoi la Suisse collabore-t-elle au développement d'États aux structures instables, ceux que l'on appelle les « États fragiles » ?	6
Avec quels instruments la DDC travaille-t-elle ?	7
Qu'est-ce que l'aide bilatérale ? Qu'est-ce que l'aide multilatérale ?	7
Faut-il s'inquiéter que l'aide multilatérale prenne plus d'importance aujourd'hui ?	7
Où se situe la Suisse en comparaison internationale en termes de qualité et de volume ?	7
Quelle est la part de la coopération au développement dans les flux financiers entre la Suisse et les pays qui sont ses partenaires ?	8
Comment gérer la problématique de la corruption ?	8
Quelle est l'efficacité de la coopération au développement et pourquoi est-il si difficile de la mesurer ?	8
Quel est le lien entre politique intérieure et coopération au développement ?	9
La Suisse : quelle influence peut-elle exercer dans le contexte international ?	9
Quelle est l'importance pour les relations internationales de la Suisse ?	9
Qui formule effectivement la politique de la Suisse en matière de développement ?	9
La coopération au développement suisse: comment a-t-elle évolué ?	10
La DDC collabore-t-elle aussi avec des entreprises suisses du secteur privé ?	10
Qu'entend-on par « Objectifs du Millénaire pour le développement » ?	10
Comment la Suisse contribue-t-elle à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ?	11
Que se passera-t-il après 2015 ?	11
Que fait l'Aide humanitaire de la Confédération ?	11
Comment fonctionne le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) ?	11

---

## 1. Qu'est-ce que la coopération au développement ? À quels principes obéit-elle ?

La coopération au développement est un instrument de la politique extérieure suisse pour promouvoir la solidarité et les droits humains. La Constitution fédérale prévoit en particulier que la Suisse «contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.» (art. 54, al. 2, Cst.).

La coopération internationale est mise en œuvre, d'une part, sous forme de coopération bilatérale et, d'autre part, au travers d'un soutien à des organisations multilatérales qui s'engagent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Par la mise à disposition de savoir et de technologies ainsi que de ressources financières, la Suisse aide les pays en développement à résoudre eux-mêmes de manière efficace les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Dans un monde interconnecté, la coopération avec des pays au-delà de l'OCDE est indispensable pour résoudre les problèmes globaux comme la sécurité alimentaire, le changement climatique ou encore la stabilité du système financier mondial. Ces problèmes influencent les perspectives et les chances des pays pauvres d'une manière déterminante.

---

## 2. Dans quels pays travaille la DDC ?

**Le lien ci-dessous ouvre la liste des pays et zones d'engagement de la DDC**

<http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Pays>

---

## 3. Pourquoi la Suisse pratique-t-elle la coopération au développement ? Quels avantages peut-elle en retirer ?

La coopération répond à un devoir de solidarité avec les populations les plus pauvres. Elle doit aussi être considérée comme une contribution à un monde fortement globalisé. En effet, la globalisation n'offre pas les mêmes opportunités pour tous les pays : d'un côté, les économies prospères comme la Suisse voient leurs opportunités d'affaires démultipliées, mais de l'autre, des économies restent marginalisées par rapport à ces nouvelles opportunités. Etant donné la forte dépendance de la Suisse envers l'étranger, les intérêts de notre pays et les objectifs de la politique de développement se rejoignent. La Suisse sera plus prospère si le monde est plus équitable.

---

## 4. Comment la Direction du développement et de la coopération est-elle organisée ?

**Les opérations de la DDC couvrent les quatre domaines suivants :**

La **Coopération régionale** gère les projets de coopération bilatérale menés dans des pays du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. En réduisant le nombre de pays prioritaires de 17 à 12 et celui des programmes spéciaux de 7 à 6, la DDC poursuit sa stratégie de priorisation géographique. Les programmes développés en Inde, au Bhoutan, au Pakistan, au Pérou et en Corée du Nord seront achevés ou adaptés d'ici 2012. Les banques régionales de développement comptent parmi les principaux partenaires de la Coopération régionale.

La **Coopération globale** travaille principalement dans le domaine multilatéral. Elle collabore avec les organisations onusiennes et la Banque mondiale. Elle participe à la résolution de problèmes planétaires en élaborant des programmes globaux dans les domaines du changement climatique, de la sécurité alimentaire et des migrations.

Le but de l'**Aide humanitaire** est de sauver des vies et d'atténuer les souffrances. Elle agit en apportant une aide directe et un soutien en personnel et en moyens financiers aux organisations humanitaires partenaires lors de catastrophes naturelles ou de conflit armé. Ses domaines d'activité comprennent la prévention, l'aide d'urgence, l'aide à la survie, la reconstruction et le plaidoyer en faveur des crises humanitaires oubliées. L'Aide humanitaire intervient dans six régions.

La **Coopération avec l'Europe de l'Est** soutient les réformes démocratiques et le passage à l'économie de marché dans les Balkans occidentaux et l'ancienne Union soviétique. Ses points forts consistent dans l'instauration d'institutions démocratiques, la réforme des systèmes de santé et d'éducation et l'amélioration de la situation écologique. Depuis 2008, la Suisse fournit une contribution dite à l'élargissement afin d'atténuer les disparités économiques et sociales dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne.

**Informations sur les quatre domaines d'opérations de la DDC**

<http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Activites>

**Organigramme de la DDC**

[http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/La\\_DDC/Organisation](http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/La_DDC/Organisation)

---

## 5. Quelles sont en Suisse les institutions chargées de la mise en œuvre de la coopération au développement ?

La coopération technique de la DDC et les mesures de la politique économique et de commerce du SECO mettent en œuvre le mandat que leur donne le Parlement.

Pour répondre à leurs obligations, ils ont également besoin des connaissances et de l'engagement d'institutions de la société civile : personnes et entreprises privées, œuvres d'entraide (ONG), mais également cantons et communes. Nombre de ces institutions réalisent en exécution propre des projets de développement d'importance modeste ou moyenne. Celles-ci ont besoin de leur côté du soutien de l'État pour fournir leurs prestations. L'État et la société civile se complètent réciproquement et dépendent l'un de l'autre pour mettre en pratique leur aide au développement.

---

## 6. Qu'entend-on par « pays prioritaires » de la coopération au développement ?

La coopération suisse au développement se concentre sur certains pays partenaires, appelés pays prioritaires. Dans ces pays, elle se focalise sur un nombre restreint de domaines thématiques (eau, formation professionnelle, promotion des PME, santé, etc.). La réalisation des programmes dans un pays prioritaire incombe au bureau de coopération, qui mène le dialogue avec le pays partenaire et d'autres donateurs. C'est le Parlement qui désigne les pays prioritaires dans le message sur le crédit-cadre correspondant. Les principaux critères de sélection sont : besoins identifiés (pauvreté, tendance aux crises), aspects de la bonne gouvernance, plus-value de la contribution suisse, chances de succès de la coopération. Parmi les pays prioritaires actuels, on trouve nombre de pays pauvres montagneux et sans littoral, présentant des conditions naturelles similaires à celles de la Suisse.

### Liste des pays prioritaires

[http://www.deza.admin.ch/ressources/resource\\_fr\\_198081.pdf](http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_198081.pdf)

### Informations sur l'engagement dans les divers pays prioritaires

<http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Pays>

---

## 7. Qu'entend-on par « programmes spéciaux » ?

Dans quelques pays partenaires, la DDC gère des programmes dits spéciaux, la plupart du temps de plus brève durée et plus concentrés sur un thème que les engagements de la Suisse dans les pays prioritaires. Certains programmes spéciaux ont une visée régionale, comme le programme spécial Afrique australe, fortement axé sur la santé et la prévention du sida. La DDC gère également des programmes spéciaux dans la région des Grands Lacs, à Cuba, en Afghanistan, à Gaza et en Cisjordanie, en Mongolie, en Corée du Nord, ainsi qu'en Moldavie et en Macédoine.

### Informations sur l'engagement dans les divers programmes spéciaux

<http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Pays>

---

## 8. À quoi ressemblerait le monde sans la coopération au développement ?

Dans les pays émergents, la coopération au développement représente souvent moins d'un pourcent de leur produit national brut (PNB). Ces pays supporteraient certainement mieux la renonciation à la coopération que les pays en développement plus pauvres, où sa part atteint 20 % ou plus de leur PNB. Renoncer à toute coopération au développement déstabiliserait encore plus les États dits fragiles : famines, épidémies, conflits et migrations massives pourraient en être des conséquences prévisibles. C'est pourquoi les besoins d'aide humanitaire pour assurer l'existence de leurs habitants ont considérablement augmenté. Prévenir vaut mieux que guérir : cette devise vaut également pour la coopération au développement.

---

## 9. De quoi l'aide publique au développement se compose-t-elle, et de combien de moyens dispose-t-elle ?

En 2010, l'ensemble de l'aide publique au développement, soit celle de la Confédération, des cantons et des communes, s'est élevée à 2393 millions de francs. Ce chiffre comprend les dépenses en faveur du développement de la DDC (coopération au développement, aide humanitaire, coopération avec l'Europe de l'Est), du Secrétariat d'État à l'économie (coopération au développement, coopération avec l'Europe de l'Est, mesures de désendettement), de l'Office fédéral des migrations (aide aux requérants d'asile, aide au retour), du DFAE (surtout promotion civile de la paix et droits humains), du DDPS (surtout mesures de promotion de la paix et sécurité), de l'Of-

ficé fédéral de l'environnement (contributions à des organisations internationales), de quelques autres offices fédéraux, ainsi que des cantons et des communes.

En 2010, les dépenses de la DDC se sont élevées à 1497 millions de francs (980 millions pour la coopération bilatérale, 517 pour la coopération multilatérale). La même année, le SECO a dépensé 248 millions en faveur de l'aide au développement.

#### **Ventilation de l'aide publique au développement de la Suisse.**

[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/La\\_DDC/Chiffres\\_et\\_faits](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/La_DDC/Chiffres_et_faits)

---

## **10. Le Parlement a décidé de relever à 0,5 % du revenu national brut (RNB) les fonds affectés à la coopération au développement. À quoi seront utilisés ces fonds supplémentaires ?**

Le Parlement a décidé de relever linéairement les fonds affectés à l'aide publique au développement de 0,41 à 0,5 % du RNB. Dans un premier temps, il a accepté le 28 février 2011 d'ajouter 640 millions au budget pour la période 2011-2012. Les fonds pour les années 2013 à 2015 font actuellement l'objet de discussions dans le cadre du débat sur le message 2013-2016. Avec 0,41 % de son RNB consacré à cette question en 2010, la Suisse se situait légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (0,49 %).

Au-delà des chiffres, cette décision a un impact concret sur les projets menés par la DDC et le SECO dans le cadre de leur mission de lutte contre la pauvreté. En plus de permettre à la Suisse de tenir ses engagements multilatéraux, ces nouvelles ressources servent à donner un élan supplémentaire à deux types de projets touchant à des pôles d'excellence de notre pays : l'eau et le climat.

**Projets liés à l'eau** : L'accès équitable à l'eau pour tous appartient aux défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Des centaines de millions d'individus sont privés d'eau, non parce qu'elle est rare, mais parce que sévissent la pauvreté, les inégalités, le manque de volonté politique. La DDC place l'utilisation de l'eau pour les êtres humains et leur sécurité alimentaire au cœur de ses interventions. Ses principaux champs d'action sont la protection des ressources en eau et de leurs écosystèmes.

#### **Informations sur les projets liés à l'eau**

[http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Politique\\_de\\_developpement/Augmentation\\_de\\_l\\_aide\\_publicque\\_au\\_developpement/Projets\\_lies\\_a\\_l\\_eau](http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Politique_de_developpement/Augmentation_de_l_aide_publicque_au_developpement/Projets_lies_a_l_eau)

**Projets liés au climat** : Le changement climatique affecte principalement les pays en développement, donc les pays et les individus qui en sont le moins responsables. Ce sont eux qui subissent les conséquences – sécheresse, ouragans, manque d'eau, montée du niveau de la mer, pertes de récoltes.

**La Suisse s'engage à différents niveaux** : elle aide les pays en développement à réduire l'augmentation de leurs émissions de CO<sub>2</sub>, adapter leur agriculture et leur milieu aux changements climatiques, limiter la déforestation, promouvoir des systèmes décentralisés de fourniture d'énergie à l'aide de technologies pauvres en carbone, etc.

#### **Informations sur les projets liés au climat**

[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Politique\\_de\\_developpement/Augmentation\\_de\\_l\\_aide\\_publicque\\_au\\_developpement/Projets\\_lies\\_au\\_climat](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Politique_de_developpement/Augmentation_de_l_aide_publicque_au_developpement/Projets_lies_au_climat)

**Permettre à la Suisse de tenir ses engagements multilatéraux** : L'augmentation de l'aide publique au développement à 0,5 % du RNB permettra à la Suisse de tenir ses engagements internationaux. Fortement impliqué dans plusieurs institutions internationales, notre pays affectera ces ressources additionnelles de trois manières :

**1. Reconstitution du Fonds africain de développement (FAD)**, qui soutient le développement économique et social de 38 pays africains. L'argent est investi dans des projets d'infrastructures (réseaux routiers, approvisionnement en eau et en électricité), d'amélioration de la gouvernance ou de développement régional.

**2. Contribution de la Suisse au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**, l'un des piliers de la coopération multilatérale.

**3. Allègement de la dette des pays les plus pauvres** (Initiative MDRI). Depuis 2005, la Suisse participe au désendettement des pays les plus pauvres. Pour des raisons budgétaires, elle n'a pas encore pu honorer totalement ses engagements en la matière.

#### **Informations sur le renforcement de la coopération multilatérale**

[http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Politique\\_de\\_developpement/Augmentation\\_de\\_l\\_aide\\_publicque\\_au\\_developpement/Tenir\\_les\\_engagements](http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Politique_de_developpement/Augmentation_de_l_aide_publicque_au_developpement/Tenir_les_engagements)

---

## 11. Que fait le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) pour la coopération au développement ?

Le SECO coopère au développement par des mesures économiques et commerciales en faveur des pays en développement, de ceux d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, et des nouveaux États membres de l'Union européenne (UE). Il est également responsable de la coordination des relations entre la Suisse et le groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement ainsi que les organisations économiques des Nations Unies. L'unité responsable du SECO est le centre de prestations Coopération et développement économiques.

### Site Internet du SECO pour la coopération économique au développement

<http://www.seco-cooperation.admin.ch/index.html?lang=fr>

---

## 12. Selon quels critères la Suisse sélectionne-t-elle les pays partenaires ? Pourquoi agit-elle dans des pays aussi nombreux ?

### Les critères suivants s'appliquent à la sélection des pays bénéficiant de notre engagement :

**Nécessité** : la DDC travaille dans les pays et les régions qui sont parmi les plus pauvres et qui sont les plus vulnérables aux crises politiques, sociales et environnementales.

**Capacité de prestations et potentiel** : la DDC collabore avec des pays présentant des conditions générales favorables et qui tiennent compte des principes de la bonne gouvernance (État de droit, démocratie, droits de l'homme).

**Avantages comparatifs** : la DDC déploie ses activités dans des pays et des champs thématiques où, du fait de sa longue expérience, elle peut apporter une valeur ajoutée en matière de lutte contre la pauvreté. Elle œuvre ainsi dans des domaines comme la santé et l'éducation, l'eau, la microfinance, la protection des minorités et le renforcement des institutions de l'État de droit.

**Intérêts politiques de la Suisse** : les priorités géographiques sont également déterminées en fonction d'intérêts politiques à long terme, de leur acceptation en politique intérieure et de la préférence donnée à une coopération continue se situant dans une perspective de long terme.

La DDC coopère avec un bon tiers des pays les plus pauvres. Ceci représente un équilibre entre les intérêts de la Suisse de construire de bonnes relations

avec tous les pays (principe de l'universalité) et la nécessité d'une masse critique minimale garante de l'efficacité de notre action (principe de la concentration).

---

## 13. Pourquoi la Suisse collabore-t-elle au développement d'États aux structures instables, ceux que l'on appelle les « États fragiles » ?

L'instabilité dans les États fragiles peut avoir des conséquences directes ou indirectes sur le plan régional et global. La coopération au développement peut contribuer à un renforcement des États aux structures fragiles. La Suisse jouit d'une grande crédibilité vis-à-vis de l'extérieur, ce qui la légitime à collaborer activement à la résolution des conflits. Elle peut ainsi obtenir des résultats notables dans les États guidés par une volonté politique de changement et disposant de bonnes perspectives économiques, en renforçant les institutions étatiques et la société civile.

---

## 14. Avec quels instruments la DDC travaille-t-elle ?

La DDC est responsable de coordonner la coopération au développement et l'aide humanitaire de la Confédération. Elle dispose pour ce faire de différents instruments :

- Coopération multilatérale au développement
- Coopération bilatérale au développement
- Aide humanitaire et Corps suisse d'aide humanitaire (CSA)
- Coopération avec l'Europe de l'Est et avec la CEI

Dans son ensemble, la coopération au développement est un faisceau de tâches qui se complètent pour réagir à des défis très différenciés. La coopération avec l'Europe de l'Est a été une réaction à la chute du Mur de Berlin. Les ex-États socialistes avaient besoin d'aide pour convertir leur système centralisé à l'économie de marché et à la démocratie. L'aide

humanitaire met l'accent sur les mesures visant à préserver des vies humaines en situations d'urgence, ainsi que sur la reconstruction après des catastrophes ou des conflits.

Les domaines prioritaires de l'aide sont : résolution des conflits, développement social (éducation et santé), bonne gouvernance, promotion de l'emploi et préservation des ressources naturelles. Ces thèmes ont pour but de contribuer aux trois objectifs définis dans la politique de développement approuvée par le Parlement en décembre 2008 : lutter contre la pauvreté, réduire les risques systémiques (sécurité) et contribuer à une globalisation équitable.

---

## 15. Qu'est-ce que l'aide bilatérale ? Qu'est-ce que l'aide multilatérale ?

L'aide bilatérale, c'est la coopération au développement au travers de projets et de programmes, l'aide aux pays partenaires, sur place également. Les modalités bilatérales au développement ont considérablement évolué au cours de la dernière décennie. C'est ainsi que de nouvelles formes de coopération ont émergé comme des actions coordonnées entre différents donateurs ou des contributions directes au budget national d'un Etat pour un secteur donné (p. ex. : santé).

[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Cooperation\\_au\\_developpement\\_avec\\_le\\_Sud](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Cooperation_au_developpement_avec_le_Sud)

L'aide multilatérale, c'est l'engagement de la Suisse dans des institutions telles que l'ONU, la Banque

mondiale, les Banques régionales de développement, ou encore les réseaux globaux.

[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Cooperation\\_multilaterale](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Cooperation_multilaterale)

---

## 16. Faut-il s'inquiéter que l'aide multilatérale prenne plus d'importance aujourd'hui ?

La coopération va au-delà des projets directs et doit de s'adapter à un monde en mutation. Elle se doit également de contribuer à la redistribution équitable des revenus mondiaux résultant de l'ouverture des marchés économiques. A ceci s'ajoute l'importance croissante des défis globaux qui ne peuvent être résolus au niveau national. Il est donc logique que les contributions multilatérales prennent de plus en plus d'importance.

Les organisations internationales sont la propriété des Etats membres, donc la propriété de la Suisse aussi. C'est pourquoi il importe que la Suisse participe aux activités de ces organisations et qu'elle puisse contribuer à l'orientation politique et stratégique en s'efforçant d'influencer les décisions grâce à sa qualité de membre. La Suisse, par exemple, dispose d'un siège permanent au Conseil exécutif de la Banque mondiale et elle dirige un groupe de vote.

---

## 17. Où se situe la Suisse en comparaison internationale en termes de qualité et de volume ?

En termes de volume : en 2010, la Suisse a consacré 2,393 millions de francs à l'aide publique au développement (APD). Le ratio (APD / RNB) a diminué de 0,45 en 2009 à 0,41% en 2010. La Suisse se situe dans la moyenne des pays donateurs (au douzième rang sur vingt-quatre membres du CAD). La Suisse ne pourra pas tenir son rang actuel si les quinze premiers membres de l'UE tiennent leurs promesses et augmentent leur ratio à 0,7% d'ici à 2015. En février 2011 le Parlement suisse a décidé d'augmenter le budget de l'aide au développement à 0.5% du produit national brut jusqu'en 2015.

La coopération au développement de la Suisse a été examinée de près par le CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE) en 2009 et par une commission de gestion parlementaire en décembre 2006. Ces deux instances confirment la qualité de son aide.

**Le CAD a cependant aussi relevé l'insuffisance du volume de l'aide :**

[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/La\\_DDC/Chiffres\\_et\\_faits/La\\_Suisse\\_en\\_comparaison\\_internationale](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/La_DDC/Chiffres_et_faits/La_Suisse_en_comparaison_internationale)

---

## 18. Quelle est la part de la coopération au développement dans les flux financiers entre la Suisse et les pays qui sont ses partenaires ?

À l'exception de l'Inde, du Pakistan et du Vietnam la coopération au développement représente la plus grande part des flux financiers de la Suisse vers ces pays. A propos de l'Afrique : près de 45% de la coopération bilatérale et multilatérale de la Confédération est au bénéfice de pays africains. Seul 1% des importations et des exportations de la Suisse concernent l'Afrique. Depuis 2002, il y a plus de retours de capitaux privés vers la Suisse que d'aide au continent noir. De fait, les flux financiers nets entre les pays en développement et la Suisse sont pour la plupart en faveur de la Suisse.

Un autre flux financier important entre les pays industrialisés et les pays en développement est constitué par les versements des migrants vers leurs pays d'origine, dits « remittances ». Leur montant a été estimé pour 2010 entre 200 et 300 milliards de dollars, ce qui représente au moins le triple de ce que la communauté internationale consacre à l'aide publique au développement destinée aux pays en développement. Ce sont ainsi près de neuf milliards de francs qui sortent chaque année de Suisse sous cette forme de versements des migrants.

---

## 19. Comment gérer la problématique de la corruption ?

Dans ses pays partenaires, la DDC travaille avec des intervenants étatiques et non étatiques agissant entre eux en tant que mécanismes externes de contrôle. Au plan multilatéral, elle apporte son soutien à des programmes de lutte contre la corruption et aborde activement la problématique de la corruption dans ses propres programmes et dans les activités des institutions suisses dans les pays partenaires. La DDC a adopté en 1998 des directives pour la lutte contre la corruption :

- Approche globale reposant sur une analyse détaillée des contextes
- La lutte contre la corruption doit être intégrée aux programmes et aux projets sectoriels de la DDC
- Gestion des risques et sélection d'acteurs appropriés
- Transmettre aux autres donateurs l'image de la situation sur place

[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Themes/Etat\\_de\\_droit\\_democratie/Lutte\\_contre\\_la\\_corruption](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Themes/Etat_de_droit_democratie/Lutte_contre_la_corruption)

---

## 20. Quelle est l'efficacité de la coopération au développement et pourquoi est-il si difficile de la mesurer ?

La coopération au développement ne s'attaque pas seulement aux conséquences de la pauvreté, mais surtout à ses causes. C'est pourquoi elle vise aussi à des changements structurels et s'engage par exemple en faveur de l'amélioration des processus démocratiques et des principes de l'État de droit dans tel ou tel pays. Or, à ce niveau plus élevé, les progrès sont difficiles à chiffrer. Il est plus facile de mesurer l'impact de projets locaux qui génèrent des produits et des services quantifiables. Même là, toutefois, la coopération au développement ne se déroule pas dans un laboratoire stérile, mais dans un contexte mouvant à plusieurs variables sociales, politiques et économiques, qui affectent les résultats.

Malgré les difficultés qu'il y a à mesurer les résultats, on peut observer des tendances générales du développement dans le monde. Ainsi, dans son bilan intermédiaire des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'ONU fait état de progrès importants dans la lutte contre la pauvreté et la faim. La mortalité infantile régresse et le taux de scolarisation

des enfants augmente constamment. De plus en plus d'individus ont aussi accès à de l'eau potable et à des services d'assainissement de base. La coopération au développement joue un rôle essentiel dans ces succès, qui sont importants, surtout si l'on songe que la population des pays pauvres continue à croître fortement.

Vérifier l'impact de son aide est une préoccupation constante de la coopération suisse au développement. La DDC et le SECO rendent régulièrement compte de leurs résultats dans leur rapport annuel et dans des rapports thématiques publiés tous les deux ans. Les deux premiers rapports sortis se concentrent sur l'engagement suisse dans les domaines de l'eau et de la sécurité alimentaire.

### Informations sur l'efficacité

<http://www.sdc.admin.ch/fr/Accueil/Efficacite>

---

## 21. Quel est le lien entre politique intérieure et coopération au développement ?

Dans le contexte de la mondialisation les lignes de distinction entre politique intérieure et politique extérieure s'érodent. Un exemple : Il y a 30 ans, la politique agricole de la Suisse où celle de protection des brevets passaient inaperçues internationalement, en dehors de leurs enceintes spécialisées. Aujourd'hui, des coalitions d'Etats n'ayant pas les mêmes intérêts que la Suisse dans le domaine de l'agriculture ou celui de la protection de la propriété intellectuelle dénoncent les effets collatéraux potentiellement négatifs de certaines de nos politiques nationales pour les pays en développement. Les pays industrialisés sont régulièrement interpellés par les pays en développement pour que leurs politiques nationales concourent également aux objectifs de la politique de développement. Le système politique suisse donne au Conseil Fédéral le rôle d'arbitre en la matière.

---

## 22. La Suisse : quelle influence peut-elle exercer dans le contexte international ?

La coopération au développement de la Suisse bénéficie d'une remarquable réputation au plan international : en raison de ses approches exemplaires dans des domaines tels que la santé, l'éducation ou la décentralisation, en raison de sa proximité au terrain mais aussi du fait de son expérience de nombreuses années en tant que pays neutre dont les activités ne recèlent pas d'ambitions cachées, d'ordre commerciale ou géopolitique.

La Suisse est ainsi un partenaire recherché lorsqu'il s'agit de coordonner des activités de développement avec d'autres donateurs et de les accorder à la politique des pays bénéficiaires. Dans la plupart des pays où elle est active, la DDC est le chef de file de la communauté des donateurs dans des domaines tels que la santé, la décentralisation, l'eau ou l'éducation, et ceci bien que la contribution financière de notre pays soit plutôt modeste en comparaison d'autres pays donateurs.

En sa qualité de membre d'importantes organisations internationales (ONU, OCDE, Banque mondiale, etc.), la Suisse est en mesure de participer activement à l'élaboration de leurs politiques et programmes d'action. La Suisse s'efforce d'avoir un rôle actif dans la résolution des défis globaux où la prise d'influence n'est pas simplement proportionnelle aux mises de fonds.

---

## 23. Quelle est l'importance pour les relations internationales de la Suisse ?

La coopération au développement contribue de manière importante à la bonne image de la Suisse. Elle peut donc aussi être considérée comme un investissement pour un pays comme le nôtre, dont la moitié des revenus provient de l'étranger. La coopération au développement est bien modeste avec seulement 0,41% du Revenu national brut (RNB). En comparaison, la Suisse a consacré en 2010 près de 0,7% de son PNB pour les seules subventions agricoles, et pour la défense nationale près de 0,9% du PNB, soit près de huit milliards de francs – ou le quadruple de ce qui est dépensé pour la coopération au développement.

---

## 24. Qui formule effectivement la politique de la Suisse en matière de développement ?

Avec la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976, le Parlement a posé des fondements à long terme. C'est sur cette base que le Conseil fédéral formule ses objectifs de politique étrangère, lesquels valent également pour la politique de développement. Le Conseil fédéral publie régulièrement un rapport de politique extérieure.

De plus, d'autres acteurs comme les ONG ou les Universités sont également impliquées dans la définition des orientations de la politique suisse de développement. Leur travail de sensibilisation de la population suisse sur cette thématique est très important.

---

## 25. La coopération au développement suisse: comment a-t-elle évolué?

En 1961, le Conseil fédéral a nommé le premier délégué au service de coopération technique. Cette nomination marque le lancement de l'aide publique au développement de la Suisse. A ses débuts, l'engagement helvétique s'est surtout concrétisé par la construction de ponts, l'ouverture de fromageries et le développement de régions de montagne. Aujourd'hui, il se distingue par ses activités dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la microfinance et de l'eau, de même qu'en faveur de la décentralisation et de la démocratie.

Si les méthodes et les domaines d'action ont changé, la coopération suisse est restée fidèle à l'idée que le développement doit partir de la base. Elle a donc de tout temps mis l'accent sur la participation de la population concernée à la conception des projets et des programmes. Associé aux vertus toutes helvétiques que sont le suivi, le professionnalisme et la neutralité, ce souci fondamental a permis à la coopération suisse d'acquérir une renommée internationale, d'autant qu'elle n'obéit à aucun intérêt d'ordre géopolitique. Aujourd'hui, la Suisse mène des activités dans plus de 40 pays et régions du Sud et de l'Est. En 2009, elle consacrait ainsi 2,5 milliards de francs à la lutte contre la pauvreté dans le monde, à l'aide humanitaire et à l'appui des réformes en Europe de l'Est.

**Pour de plus amples informations, voir**

[http://www.deza.admin.ch/fr/Dossiers/50\\_ans\\_DDC/Geschichte\\_der\\_Entwicklungszusammenarbeit/Chronologie](http://www.deza.admin.ch/fr/Dossiers/50_ans_DDC/Geschichte_der_Entwicklungszusammenarbeit/Chronologie)

---

## 26. La DDC collabore-t-elle aussi avec des entreprises suisses du secteur privé ?

Depuis une dizaine d'années, la DDC travaille de façon accrue en partenariat avec des entreprises, en particulier avec des sociétés suisses. Plusieurs de celles-ci sont actives dans le monde entier et ont un intérêt à ce que les pauvres s'intègrent mieux aux marchés. Pour que les partenariats avec le secteur privé aient de la consistance, il faut que tout le monde y gagne et poursuivre donc à la fois des objectifs de développement et les intérêts à long terme des entreprises. Ce sera notamment le cas si les projets réalisés sont proches du métier de base des partenaires privés (il s'agit alors d'offrir aux sociétés des incitations et de l'aide pour qu'elles révisent leur modèle d'affaires en l'axant sur les besoins des pauvres en tant que producteurs, transformateurs ou consommateurs) ou s'ils se déroulent dans le cadre de la responsabilité sociale et écologique des entreprises. Dans tout par-

tenariat public/privé, la DDC veille particulièrement à ce que ses partenaires potentiels respectent les droits humains.

Ces dix dernières années, la DDC a engagé quelque 32,5 millions de francs dans des projets réalisés en partenariat avec le secteur privé. La part des fonds privés investis dans ces projets a généralement été de beaucoup supérieure.

De 2006 à 2010, la DDC a confié en outre au secteur privé suisse pour 95,5 millions de francs de commandes et mandats pour l'aider dans toutes ses activités.

---

## 27. Qu'entend-on par « Objectifs du Millénaire pour le développement » ?

Plus d'un milliard de personnes vivent avec moins de 1,25 dollar par jour. Le but premier des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'ONU est donc de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Les OMD, sur lesquels les États membres des Nations Unies se sont entendus en l'an 2000, sont au nombre de huit. Pour chacun d'entre eux, il a été fixé des mesures chiffrables incitant les États à agir : d'ici à 2015, la pauvreté et la faim devra avoir été réduite de moitié par rapport à 1990, l'éducation primaire assurée à tous, l'égalité des sexes promue, la mortalité maternelle et infantile réduite respectivement de deux tiers et de trois quarts, la propagation du VIH/sida, de la malaria et d'autres maladies enrayerée, un environnement durable assuré et un partenariat mondial pour le développement mis en place. Les OMD marquent toutefois le pas à cause de la crise économique et financière des années 2008 et 2009, des changements climatiques et des catastrophes naturelles, enfin des conflits armés.

**Pour en savoir plus sur les OMD : Informations sur les OMD**

[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Politique\\_de\\_developpement/Les\\_Objectifs\\_du\\_Millenaire\\_pour\\_le\\_developpement](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Politique_de_developpement/Les_Objectifs_du_Millenaire_pour_le_developpement)

---

## 28. Comment la Suisse contribue-t-elle à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ?

Les OMD guident également l'action de la coopération suisse au développement, dont le Comité d'aide au développement de l'OCDE reconnaît qu'elle ne poursuit pas d'objectifs géostratégiques et qu'elle est entièrement axée sur la réduction de la pauvreté. En voici un exemple dans le domaine de l'eau : grâce aux programmes helvétiques, quelque 370 000 personnes bénéficient chaque année d'un meilleur accès à l'eau potable et de mesures d'assainissement, tandis qu'environ 30 000 peuvent compter sur de meilleurs systèmes d'irrigation. La Suisse reste fidèle à son engagement pour réaliser les OMD. Le relèvement de l'aide publique au développement à 0,5% du revenu national brut lui permettra de s'attaquer de façon encore plus ciblée aux défis mondiaux les plus urgents que sont la sécurité alimentaire, le changement climatique, l'approvisionnement en eau et les migrations.

---

## 29. Que se passera-t-il après 2015 ?

Les OMD actuels permettent de retracer l'évolution nationale, régionale et mondiale des effets et des conséquences de la pauvreté. Si, pour la période après 2015, la communauté internationale décide d'organiser une nouvelle discussion afin de déterminer de futurs objectifs internationaux, la Suisse souhaite insister pour que les raisons qui sont à l'origine de la pauvreté soient mises davantage sur le devant de la scène. Ce sont entre autres les conflits, la fragilité de l'Etat, l'exclusion sociale, une création de richesses insuffisante, une mobilisation financière trop faible des nantis dans les pays pauvres, une gouvernance qualitativement insuffisante et un manque d'investissements dans l'éducation et la santé.

---

## 30. Que fait l'Aide humanitaire de la Confédération ?

L'Aide humanitaire (AH) de la Confédération est un des domaines de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Sa tâche primordiale est de parer aux dangers qui se présentent immédiatement après une catastrophe naturelle ou une situation d'urgence créée par l'homme. L'AH a ainsi été mobilisée après le séisme de 2010 en Haïti et le tsunami de 2011 au Japon, mais elle fournit aussi sur place une aide à plus long terme pour prévenir les risques potentiels.

[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Aide\\_Humanitaire](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Aide_Humanitaire)

---

## 31. Comment fonctionne le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) ?

Le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) est le bras opérationnel de l'Aide humanitaire (AH) de la Confédération. C'est un corps de milice composé d'environ 700 personnes réparties en groupes spécialisés selon leurs connaissances et leurs aptitudes. Une partie d'entre elles (médecins, logisticiens, spécialistes de l'eau, etc.) est préparée et formée spécialement pour les engagements d'urgence. Les équipes d'urgence du CSA sont dirigées en général par des collaborateurs et collaboratrices de la centrale de la DDC. Des spécialistes du CSA peuvent aussi être mis sur demande à disposition d'œuvres suisses d'entraide ou d'organisations internationales comme l'UNICEF, le HCR, le CICR, etc. (détachements).

En cas de séisme, l'AH recourt en particulier à son partenariat institutionnalisé avec des équipes de chiens de sauvetage. Les conducteurs de chiens sont en effet organisés en un autre corps de milice, la Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage (REDOG). L'aide d'urgence de la Confédération est certifiée ISO. Son organisation et ses procédures répondent aux plus hautes exigences internationales en matière de qualité.

### Corps suisse d'aide humanitaire

[http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Aide\\_Humanitaire/Le\\_Corps\\_suisse\\_d\\_aide\\_humanitaire](http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Activites/Aide_Humanitaire/Le_Corps_suisse_d_aide_humanitaire)

### Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage/REDOG

<http://www.redog.ch/fr/redog.html>